

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

SEPTIEME LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017

(Ouverture le jeudi 26 octobre 2017)

=====

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance plénière du 02 novembre 2017

Ordre du jour :

I- Examen d'une (01) **question d'actualité** au Gouvernement relative aux réformes dans les universités publiques, notamment l'université d'Abomey-Calavi ;

II- Examen de quatre (04) questions orales au Gouvernement relatives :

1- à la réinstallation des sinistrés du marché Dantokpa après l'incendie du 31 octobre 2015 ;

2- à la fourniture et l'installation des lampadaires solaires et des microcentrales au Bénin ;

3- à la lutte contre le VIH/SIDA ;

4- à la nouvelle carte universitaire.

Le jeudi 02 novembre 2017, à partir de seize heures neuf minutes (16H09mn), s'est poursuivie au palais des Gouverneurs à Porto-Novo, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Maître Adrien HOUNGBEDJI, la séance plénière consacrée à l'ordre du jour susmentionné.

En début de séance, le Président de l'Assemblée Nationale a consulté la plénière au sujet de l'affectation précédemment faite à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, des décrets n° 502 et 503 relatifs respectivement au projet de loi portant statut spécial des personnels de la Police républicaine et au projet de loi portant création de la Police républicaine.

Prenant acte des divergences de points de vue des intervenants quant à l'attribution desdits dossiers à la commission en charge des lois ou celle en charge de la défense et de la sécurité, le Président de l'Assemblée Nationale a, après avoir donné lecture des dispositions de l'article 34.3 du Règlement intérieur, indiqué que la question sera soumise à la décision du Bureau après consultation de la Conférence des Présidents.

Puis, la Première Secrétaire Parlementaire, Madame Sofiatou SCHANOU AROUNA a été invitée à donner lecture des communications ci-après :

- la lettre par laquelle le député Natondé AKE a remercié le Président de l'Assemblée Nationale ainsi que les députés pour leur marque de sympathie et d'affection lors du décès et du déroulement des obsèques de son beau-père Antoine ADOGNIBO GBEVOEZIN ;

- la lettre du député Guy Dossou MITOKPE, annonçant sa démission du Groupe parlementaire "Union fait la Nation" dirigé par le député Antoine Kolawolé IDJI ;

- la lettre du député Ahmed Tidjani AFFO OBO, annonçant sa démission du Groupe parlementaire "la Voix du Peuple" dirigé par le député Salifou ISSA ;

- la lettre du député Ahmed Tidjani AFFO OBO, déclarant son appartenance au Groupe parlementaire "Unité, Paix et Démocratie" dirigé par le député Mathurin Coffi NAGO.

Prenant acte desdites lettres, le Président de séance a, pour le cas du député Ahmed Tidjani AFFO OBO, indiqué donner suite lorsque ce dernier sera présent à l'hémicycle, compte tenu des antécédents. A cet effet, le secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale a été instruit aux fins d'informer le député ;

- la lettre du secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale portant modalité de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH). Ce dossier a été affecté à la commission en charge des lois en procédure d'urgence. Celle-ci devra déposer son rapport au plus tard le jeudi 09 novembre 2017 ;

- la lettre du député Claudine Affiavi PRUDENCIO transmettant à l'Assemblée Nationale une Proposition de loi portant statut des chefferies traditionnelles. Ladite proposition a été affectée à la commission en charge des lois.

A la suite de ces communications, le Deuxième Secrétaire Parlementaire, Monsieur Dakpè SOSSOU a donné lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du vendredi 27 octobre 2017 qui a été adopté sans amendement.

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour relatifs à l'examen des questions au Gouvernement, la plénière a constaté l'absence des ministres compétents.

Le Président de séance, après avoir fait vérifier que le Gouvernement a été convoqué dans le délai de quarante-huit heures (48H) conformément aux dispositions du Règlement intérieur, a consulté la plénière sur la conduite à tenir.

Faisant la synthèse des interventions, le Président de l'Assemblée Nationale a dit prendre acte des points de vue de la Minorité et de la

Majorité parlementaire qui visent à surseoir à l'examen des questions au Gouvernement jusqu'à l'adoption du budget général de l'Etat, exercice 2018. Aussi, a-t-il invité le député Guy Dossou MITOKPE à transformer en question orale, sa question d'actualité relative aux réformes dans les universités publiques, notamment l'université d'Abomey-Calavi. Ce dernier n'y a trouvé aucune objection.

Par ailleurs, le Président de l'Assemblée Nationale a invité les députés à prendre part, le vendredi 03 novembre 2017 à dix heures (10H), à une séance plénière qui sera consacrée à l'examen des rapports relatifs :

1- au projet de loi portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale ;

2- à la proposition de loi portant sur l'interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.

Sur ce, la séance a été suspendue à seize heures cinquante-neuf minutes (16h59mn).

Fait à Porto-Novo, le 02 novembre 2017

La Première Secrétaire
Parlementaire,
Secrétaire de séance

Le Président de l'Assemblée
Nationale,
Président de séance

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Maître Adrien **HOUNGBEDJI**